

Nous en avons assez dit, toutefois, pour faire comprendre qu'un projet de loi aussi important, établissant un changement aussi grave, n'aurait pas dû être adopté aussi hâtivement, sans que l'opinion publique ait eu le temps de s'en occuper, sans que la presse l'ait discuté. Nous n'augurons rien de bon de cette innovation. La démocratie a toujours eu une logique inflexible lorsqu'il s'est agi de compléter ses empiétements; elle exigera peut-être avant longtemps que l'électeur soit, lui aussi, libéré de toutes entraves, et alors fleurira l'âge malsain du suffrage universel. Une lente révolution s'opère silencieusement dans notre état social sans que l'on paraisse s'en préoccuper.

Une autre loi importante a été adoptée par l'Assemblée Législative. La durée des législatures sera désormais de cinq ans au lieu de quatre. Nous félicitons le gouvernement d'avoir proposé cette mesure. Le temps des élections est toujours un temps de démagogie, et son retour fréquent a un effet démoralisant sur le peuple. Cinq années forment une période suffisamment restreinte.

Le projet de loi de l'Université Laval a été adopté dans les deux Chambres. Les libéraux en ont fait une question de parti et les conservateurs se sont divisés; la majorité a été assez considérable.

L'Université Laval a fait ce qu'elle a pu pour assurer ce résultat. Les sympathies du parti libéral lui étant acquises d'avance, elle a compris que l'influence des évêques serait sa principale arme auprès des conservateurs, et elle s'en est habilement servie. Nous avons fait connaître, le mois dernier, quelques-uns des moyens mis en œuvre; nous en aurions de nouveaux à ajouter à la liste; les conseillers législatifs n'ont pas été plus négligés que les députés.

Quelques-uns de ces moyens n'ont pas encore été mis complètement en lumière; la pleine démonstration en est réservée à un avenir qui n'est peut-être pas éloigné.

Au Conseil législatif, les procédés sur le *bis* ont été faits avec une hâte qui, dans toute autre occasion, serait inexplicable. Les règlements ordinaires ont été mis de côté, et, dans l'ardeur que l'on mettait à arriver au but, on a commis de graves irrégularités de procédure que le ministre de la